Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502800-20260311-2026020-DE

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DES-LANDES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

Le 11 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Hilaire-des-Landes s'est réuni Mairie sous la présidence de Claude HAMARD, suivant convocation transmise le vendredi 6 mars 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALEXANDRE David, BOULIERE Morgane, BOURDIN Laurent, BRICARD Michaël, GONNET Albert, HAMARD Claude, HERVÉ Aude, LETARD Christian, PIROT Mickaël, REBILLON Christophe, RIGAULT Magali
Excusé sans procuration : HAMARD Gwenaëlle, MEIGNEN Alexandra, PLEUTIN Nathalie
Absents : LEBOEUF Roselyne

Secrétaire de séance : BOULIERE Morgane

2026-020 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2026 et fixe les taux comme suit :

Taxes	Taux année 2026
Taxe d'habitation	13.63 %
Taxe foncière (bâti)	40.62 %
Taxe foncière (non bâti)	52.26 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502800-20260311-2026020-DE

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.62 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 52.26 %
- taxe d'habitation (TH) : 13.63 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 11 mars 2026

Le président de séance,
Claude HAMARD

Le secrétaire de séance,
Morgane BOULIERE